

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 12

Convocation a été faite le mardi 17 juin 2025 pour le vendredi 27 juin 2025.

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-sept juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de BONNARD sous la présidence de Monsieur Jean-Luc WARIE, Maire

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 mai 2025.

Etaient présents : A-S. BORM, J-D. CAILLEUX, N. COSTE, M. GENEVRIER, D. MONNIER, A. PINEAU, J-L. WARIE

Etaient absents : M. DIVERT, J-P PARRINELLO

Etaient représentés :D. BARJOT donne procuration à J-L WARIE, D. DEPREZ donne procuration à A. PINEAU et C. CORNU donne procuration à D. MONNIER

Secrétaire de séance : Alexandre PINEAU

Rajout à l'ordre du jour : Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour : vente des buts de football à la SC Lindry et achat d'une tablette pour la directrice de l'école de Bonnard

Quorum :  $12/2 = 7$ , quorum atteint : 7

### Ordre du jour :

- Communications du Maire
- Subvention aux écoles
- Travaux de voirie rue de la Fontaine Saint Martin
- Demande de subvention « Amendes de Police » pour les travaux de voirie rue de la Fontaine Saint Martin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier compte rendu de la réunion du 9 mai 2025.

### COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Droit de Prémption Urbain (DPU) :

La commune n'a pas exercé son droit de DPU pour les parcelles ci-dessous :

- Parcelles AC N°59, AC N°60 et AC N°62 : 3 et 7 Rue du Moulin
- La remise des calculettes aux élèves de CM2 a été effectuée ce jeudi à 10 heures en présence des élus de notre regroupement pédagogique.
- Notre commune leur a offert en sus un stylo floqué Mairie de Bonnard, la Mairie de Bassou leur a offert une casquette floquée au nom de cette commune.
- Le projet de baisse du tonnage à 19 tonnes rue de la gare à Bonnard avance. Le dossier est en Préfecture. Un comptage de poids lourds effectué côté Bassou à la descente du pont a mis en évidence le passage de 280 camion de plus de 19 tonnes/jour.

### Délibération n° 2025.01.27.06

#### Subvention aux écoles

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à :

- la Coopérative scolaire de Bassou pour le projet pédagogique escalade pour la somme de 20 € par enfant, à ce jour 13 enfants sont de Bonnard soit un montant de 260 €. (erreur dans la délibération du 7 février 2025, il a été mentionné Coopérative scolaire de Bonnard au lieu de Bassou).

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à :

- la Coopérative scolaire de Bonnard pour les sorties des écoles maternelle et primaire de BONNARD pour la somme de 22 € par enfant, à ce jour 51 enfants sont de Bonnard à l'école de BONNARD soit un montant de 1 122 €, dont 30 enfants de Bonnard à l'école maternelle de Bonnard pour un montant de 660 € et 21 enfants de Bonnard à l'école primaire de Bonnard pour un montant de 462 €.
- Il y a 14 dérogations scolaires, d'où d'allouer dans les mêmes conditions que les frais scolaires, soit 40 % pour la commune de BASSOU, 40 % pour la commune de BONNARD et 20 % pour la commune de CHICHERY, soit 79.20 € à la charge de la commune de BONNARD, 7 dérogations à l'école maternelle pour un montant de 61.60 € et 2 dérogations à l'école primaire pour un montant de 17.60 € et 2 dérogations à l'école de BASSOU pour un montant de 16 €

Cette somme est inscrite à l'article 65748 du budget 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- la Coopérative scolaire de Bassou pour le projet pédagogique escalade pour la somme de 20 € par enfant, à ce jour 13 enfants sont de Bonnard soit un montant de 260 €. (erreur dans la délibération du 7 février 2025, il a été mentionné Coopérative scolaire de Bonnard au lieu de Bassou).
- la Coopérative scolaire de Bonnard pour les sorties des écoles maternelle et primaire de BONNARD pour la somme de 22 € par enfant, à ce jour 51 enfants sont de Bonnard à l'école de BONNARD soit un montant de 1 122 €, dont 30 enfants de Bonnard à l'école maternelle de Bonnard pour un montant de 660 € et 21 enfants de Bonnard à l'école primaire de Bonnard pour un montant de 462 €..
- Il y a 9 dérogations scolaires, d'où de les allouer dans les mêmes conditions que les frais scolaires, soit 40 % pour la commune de BASSOU, 40 % pour la commune de BONNARD et 20 % pour la commune de CHICHERY, soit 79.20 € à la charge de la commune de BONNARD, 7 dérogations à l'école maternelle pour un montant de 61.60 € et 2 dérogations à l'école primaire pour un montant de 17.60 € et 2 dérogations à l'école de BASSOU pour un montant de 16 €.

Cette somme est inscrite à l'article 65748 du budget 2025.

#### **Délibération n° 2025.02.27.06**

#### **TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA FONTAINE SAINT MARTIN**

Monsieur le Maire propose de mettre un STOP rue de la Fontaine Saint Martin afin de faire ralentir les automobilistes.

JCL SIGNALISATION nous a établi un devis pour un montant de 864.70 € HT soit un montant de 1 157.64 € TTC.

Le Conseil Municipal, l'unanimité des présents et représentés, décide de mettre un STOP rue de la Fontaine Saint Martin afin de réduire la vitesse.

#### **Délibération n° 2025.03.27.06**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DE LA FONTAINE SAINT MARTIN**

Les travaux de voirie Rue de la Fontaine Saint Martin sont estimés à 864,70 euros H.T.

Le Conseil Municipal, l'unanimité des présents et représentés,

**Sollicite** auprès du Conseil Départemental de l'Yonne une subvention au titre des amendes de police,

**Dit** que le mode de financement sera le suivant :

- amendes de police : 864,70 € HT x 40 % = 346,00 euros
- autofinancement : 864,70 € HT x 60 % = 518,70 euros

**CHARGE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.

**Délibération n° 2025.04.27.06**

**VENTE DES BUTS DE FOOTBALL A LA SC LINDRY**

Le Maire a reçu un courrier de la SC LINDRY pour nous acheter les buts de football pour un montant de 100 €.

Le Conseil Municipal, l'unanimité des présents et représentés,

**refuse de vendre les buts de football à la SC LINDRY pour un montant de 100 € et charge le Maire ou son représentant à faire le nécessaire auprès de la SC LINDRY.**

**Délibération n° 2025.05.27.06**

**Achat d'une tablette pour la Directrice de l'école de Bonnard**

Le Maire a reçu un courrier de la Directrice de l'école de Bonnard qui souhaite avoir une nouvelle tablette. La tablette qu'elle utilise est actuellement obsolète.

MEDIASTART89 a établi un devis pour une tablette pour un montant de 390 € et un autre pour une tablette et une coque de protection pour un montant de 449.90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré l'unanimité, DECIDE d'acheter une tablette et une coque pour un montant de 449.60 €.

Cet achat sera passé en investissement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 25.

Le Secrétaire de Séance,  
Alexandre PINEAU

Le Maire,  
Jean-Luc WARIE



